

Ce qu'il nous faut, c'est un organisme exclusif pour le Québec, qu'on l'appelle ministère de l'Est, ministre associé ou même plan conjoint pour l'Est, qu'importe les termes, ce qu'il nous faut c'est un organisme qui participera directement à la vie économique et agricole du Québec. C'est dans ce sens que nous nous attendions à voir nommer, par les années passées, un ministre de l'Agriculture pour l'Est.

Aujourd'hui, on semble jouer sur les mots. Mais pour nous, la chose est bien claire dans notre esprit. Nous avons besoin d'un organisme à nous. Qu'il s'appelle programme conjoint—d'ailleurs toutes les autres provinces en ont des programmes conjoints, spécifiques à chacune d'elles, pour leur venir en aide dans tel ou tel domaine. C'est ainsi que nous nous contenterions d'un plan conjoint, bien que nous soyons contre ces programmes.

Je crois qu'au lieu de renouveler les terres du Québec, la nouvelle loi servira à renouveler la forêt et à développer nos cours d'eau.

Nous en avons eu un magistral exemple lors d'une discussion sur la loi dite ARDA ces jours passés, alors qu'on a traité de tous les cours d'eau au lieu de la remise en valeur des terres.

Au lieu du retour à la terre, j'ai l'impression que nous assisterons demain au retour à la forêt. De toute façon, puisque l'ARDA ne fait plus partie du ministère de l'Agriculture—mais comme je ne veux pas me faire rappeler à l'ordre, je reviendrai sur cette fameuse loi lors de la présentation des crédits du ministère des Forêts, puisque c'est la seule manière de parvenir à la terre aujourd'hui.

Malgré tous ces tâtonnements du gouvernement en matière d'agriculture, je tenterai tout de même de rescaper les quelques miettes qui tomberont de ce budget plantureux, afin d'en faire profiter ma province, en appelant l'attention du ministre sur deux points principaux.

Le premier, c'est la création de programmes conjoints spécifiques pour la province de Québec, puisque nous ne pouvons espérer l'extermination de ces programmes qui n'ont toujours eu qu'un but: aider les provinces pauvres jadis, qui ne sont plus pauvres aujourd'hui.

En second lieu, je demande au gouvernement d'amender la loi de la Société du crédit agricole, afin d'adapter les prêts fédéraux au contexte économique des agriculteurs du Québec, lequel n'est pas du tout similaire à celui de l'Ouest et, par conséquent, ne peut être assujéti aux mêmes règles.

Si nous considérons les programmes conjoints des années passées, nous constatons que 80 p. 100 étaient faits pour les provinces de l'Ouest.

Depuis deux ans, principalement, nous supprimons les gouvernements qui se sont succédé de mettre fin à ces fameux programmes et de redonner des pouvoirs de taxation à la province de Québec, afin que celle-ci puisse relever sa propre économie agricole.

Le budget nous démontre que le gouvernement fédéral accorde des conventions aux provinces de deux manières. D'abord, au moyen de programmes généraux s'appliquant à toutes les provinces sans distinction, et ensuite par des programmes spécifiques pour des provinces données.

Dans le premier cas, on constate que les programmes sont trop généraux pour que l'on puisse les appliquer efficacement au Québec; et dans le second, soit les programmes spécifiques entrepris avec des provinces données, presque toutes les provinces y ont participé, à l'exception du Québec qui a été oublié.

Pour vous en convaincre, lisez attentivement le rapport de 1962 concernant ces fameux programmes conjoints. J'en ai donné les grandes lignes lors d'un récent discours à la Chambre, et je croyais, à ce moment, avoir réussi à ouvrir les yeux du gouvernement actuel en vue de la préparation de son présent budget. A ma grande déception, rien n'a été fait et rien ne se fera encore cette année, puisque les mêmes erreurs se renouvellent dans le nouveau budget.

Il ne vous suffira que de jeter un coup d'œil sur les différents crédits figurant au poste numéro 5, touchant la recherche, et se totalisant à \$29,344,400. Qu'est-ce que ce crédit apportera au Québec? Des taxes. Quant au poste numéro 35 concernant les fruits et légumes, il est de l'ordre de \$25,762,200; je crains que le Québec ne puisse en retirer quelque avantage que ce soit cette année, étant donné la lenteur du gouvernement provincial dans ses projets de construction d'entrepôts de pommes de terre et d'entrepôts frigorifiques.

Les crédits 55 et 60 sont la meilleure preuve à l'appui de mes avancés du début, à savoir que ce sont surtout les programmes conjoints spécifiques, avec certaines provinces ou régions, qui nous sont les plus funestes, et que rien n'a changé en ce sens.

Monsieur le président, si nous regardons les crédits 55, 60 et 65, pour lesquels nous serons appelés à voter un montant de \$42,463,600, nous voyons dans le crédit 55, par exemple:

Travaux d'irrigation et de conservation des eaux—Travaux d'irrigation de la rivière Bow—Travaux d'irrigation de la rivière St. Mary's—Travaux sur la rivière Saskatchewan-Sud—Réservoir du lac Buffalo Pound...

Ce sont des programmes de remise en valeur et d'aménagement des territoires agricoles.